



Orcier, le 25 novembre 2019

## COMPTE RENDU

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 NOVEMBRE, 20h

Présents : Mme BAUD Thérèse, Maire, M. BOURGEOIS Joseph, Mme GRANDO Anna, Mme BINASCO Noémie, Adjoint, M. GAYOT Marc, Conseiller Municipal Délégué, M. DETRAZ Anthony, Mme BOUJON Valérie, Mme MEUNIER Sandra, M. SANCHEZ Frédéric, M. VITUPIER Renaud, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. COSNE Jean, Adjoint au Maire, M. DETRAZ Jules, Mmes MICHEL Christelle, MOURONVALLE Nathalie, Conseillères Municipales.

*M. Jean COSNE, Adjoint au Maire, a donné pouvoir de vote à M. Marc GAYOT, Conseiller Municipal Délégué.*

*Mme Nathalie MOURONVALLE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir de vote à Mme Thérèse BAUD, Maire.*

M. Anthony DETRAZ a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1er octobre est adopté à l'unanimité.

Budget Principal - décision modificative n° 1 : afin d'équilibrer des lignes budgétaires et des chapitres, en dépenses de fonctionnement, le Conseil Municipal, décidé à l'unanimité de modifier le budget principal 2019, comme suit :

<b>011 - Charges à caractère général</b>		
61551/011	Entretien matériel roulant.	- 5.000 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		
6531/65	Indemnités Elus	+ 500 €
6558/65	Autres dépenses	+ 1.000 €
657362/65	Subvention CCAS	+ 3.500 €

Acquisition des parcelles cadastrées section A n°s 82,237,290 et 292 : suite à l'accord des propriétaires pour la vente des parcelles boisées situées aux lieudits Sous le Latty, aux Chenevières, Sous la Roche et du fait que la Commune est propriétaire des parcelles voisines, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'acquérir ces parcelles, dont les prix au mètre carré ont été définis selon le type de peuplement :

Réf cadastrale	Superficie	Prix au m <sup>2</sup>	Prix total
A 82	3952 m <sup>2</sup>	0,80 €	3.161,60 €
A 237	3115 m <sup>2</sup>	0,18 €	560,70 €
A 290	1583 m <sup>2</sup>	0,60 €	949,80 €
A 292	776 m <sup>2</sup>	0,25 €	194,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4.866,10 €</b>

Avis sur le projet d'élevage à l'engraissement d'un centre de transit et de vente de bovins de l'Earl Burgniard : Madame le Maire précise que par arrêté préfectoral en date du 6 septembre 2019, il a été ordonné une consultation du public du 14 octobre 2019 au 12 novembre 2019, relative à la demande d'enregistrement au titre des installations classées d'un élevage à l'engraissement et d'un centre de transit et de vente de bovins, présentée par l'Earl Burgniard, situés sur le territoire de Lully. Etant donné que la commune d'Orcier est concernée par le plan d'épandage et le périmètre d'affichage, le Conseil Municipal émet, par 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention, un avis favorable sur ce projet.

Thonon Agglomération - assainissement : rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif, rédigé par Thonon Agglomération pour l'année 2018, adopté par le Conseil Communautaire, en séance du 24 septembre 2019. Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité ce rapport pour l'année 2018.

Thonon Agglomération - gestion des déchets : rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets, rédigé par Thonon Agglomération pour l'année 2018, adopté par le Conseil Communautaire, en séance du 24 septembre 2019. Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, ce rapport pour l'année 2018.

Questions diverses :

Transports collectifs :

### **Départ d'Orcier**

Transport régulier : d'Orcier stade vers Bons, départ à 07:25 et 18:29 (+ 12:30 le Mercredi).

D'Orcier stade vers Thonon, départ à 07:10 et 08:21.

Pour le service scolaire : d'Orcier stade vers Bons, départ à 16:28 et 17:27

+ Départ vers Thonon à 06:50 des Favrats – 06:52 Propillet - 06:55 Fillient - 06:58 Jouvornaisnaz - 07:03 Orcier chef-Lieu – 07:04 Stade les fins - 07:07 Les Grands Champs – 07:09 Charmoisy - 07:12 Sorcy.

### **Retour vers Orcier**

Transport régulier : de Thonon place des Arts vers Orcier, départ à 07:10 (arrivée Orcier stade à 07:25), départ 12:10 le mercredi (arrivée Orcier stade à 12:30) et départ 18:15 (arrivée à Orcier stade à 18:29).

Pour le service scolaire : de Thonon vers Orcier stade, départ de la place des arts à 16:05 et 17:15.

Plan local d'urbanisme : Madame le Maire fait état de l'avancée du PLU. L'enquête publique a débuté le 12 novembre et se terminera le 13 décembre. Chacun est invité, s'il le souhaite, à venir sans rendez-vous en mairie rencontrer le commissaire enquêteur pour lui faire part de ses remarques. Celles-ci peuvent aussi être faites, avec la même valeur, sur le registre dématérialisé - <https://www.registre-dematerialise.fr/1542> - de Thonon Agglomération, structure en charge du PLU - ou par voie électronique à [mairie.orcier@wanadoo.fr](mailto:mairie.orcier@wanadoo.fr).

Le Commissaire enquêteur rendra à la fin de l'enquête ses conclusions qui seront prises en compte dans la procédure du déroulement final du PLU. Le 3ème et dernier Flash spécial d'information concernant le PLU a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune afin d'expliquer la fin de la procédure. Les 3 Flashes sont encore tous à disposition en mairie.

Le dossier complet du PLU d'Orcier est consultable sur le site de Thonon Agglomération <https://www.thononaglo.fr/> à la rubrique Urbanisme.

Travaux place du village : les travaux débuteront le lundi 25 novembre pour une durée globale d'environ 6 mois. Ils commenceront par l'assainissement de la zone du quartier des Chilles pendant un mois et 1/2 et se poursuivront par l'aménagement de la place.

Les habitants du quartier des Chilles pendant le chantier de mise en séparatif des eaux usées pourront accéder au plus près de leurs maisons par l'arrière du quartier, en passant par le lotissement des Prés d'Orcet. De plus, une déviation avec circulation alternée sera mise en place par la route de Sous le Crêt et sur la place du village au moment des travaux, quand cela sera nécessaire.

Madame le Maire appelle chacun à faire preuve de compréhension pendant la durée des travaux qui vont entraîner forcément quelques désagréments.

La Paroisse entreprend dans le même temps des travaux de rénovation des autels et du sas d'entrée de l'église.

Carte des aléas naturels : suite à la crue survenue le 4 juin 2018, la carte des aléas naturels est en cours de remise à jour par les services de la cellule risques de la Direction Départementale des Territoires. La finalité est de disposer d'un outil avec des données actualisées de qualité permettant de veiller à ce que les nouveaux projets soient adaptés au contexte et de réduire la vulnérabilité de l'existant

Curage du Pamphiot à Charmois : un curage a été effectué par les soins de Thonon-Agglomération sous le pont ancien et en amont et aval de celui-ci. Le Service Environnement de Thonon-Agglomération va vérifier d'ici quelques semaines l'efficacité de ce curage et ré-intervenir au besoin.

Bilan de l'exposition des artistes locaux : seize artistes, dont six nouveaux, ont participé à l'exposition du 26 octobre au 3 novembre qui a accueilli 321 visiteurs. Les artistes ont été très satisfaits de leur participation et sont prêts à recommencer. M. Frédéric SANCHEZ et les membres du Conseil Municipal remercient vivement tous les participants et les bénévoles, pour leur investissement.

Le Troc livres : la manifestation organisée le samedi 16 novembre par Thonon Agglomération a battu un record d'échanges : 3,7 tonnes de livres ont été déposées et 1,9 tonne a été reprise ...

Repas des anciens : le traditionnel repas annuel eu lieu le dimanche 17 novembre et a réjoui les 86 participants.

Campagne d'incitation à la déclaration de résidence : Madame le Maire rappelle la campagne lancée par le Pôle métropolitain du Genevois français pour rappeler au civisme et à la responsabilité les suisses résidant en France, afin qu'ils se déclarent dans leur mairie de résidence. Cela est indispensable pour conforter les recettes issues de la compensation financière genevoise (les fonds frontaliers). Ces fonds servent au développement du territoire dans les domaines de la mobilité, de la transition énergétique, du développement économique, de l'aménagement du territoire ... Chacun doit contribuer à l'effort nécessaire pour développer les services et équipements sur sa commune de résidence

A noter que les frontaliers travaillant en Suisse dans le canton de Genève sont déclarés par l'Office Cantonal de la population et n'ont plus à faire la démarche auprès de leur mairie.

Calendrier :

Mercredi 4 décembre à 20h : Commission Urbanisme.

**Mardi 10 décembre à 20h : Conseil Municipal.**